

# Acteurs et transformations des politiques de défense militaire (1948 – 2008)

Soutenance publique de thèse



Christian Bühlmann



**12.099**

# Acteurs et transformations des politiques de défense militaire suisses (1948–2008) sous l’angle du cadre des coalitions advocatives

Christian Bühlmann

The logo for the University of Lausanne (Unil), featuring the word 'Unil' in a blue, cursive script.

UNIL | Université de Lausanne



*Au sein même des partisans de  
l'armée, des groupes ...  
irréconciliables commencent à  
se former, entre lesquels il est  
difficile de trouver un consensus*

Kaspar Villiger (1991)

Illustration: DODIS (2023)

*Unil*

UNIL | Université de Lausanne

- Pas thématiqué en Suisse
- Modèles étrangers inadaptés

## Questions de recherche

1. *Les acteurs*
2. *Les transformations*
3. *L'apport de la recherche*

# Médiation scientifique



# Enseignements (1)

*«Pour l'armée,  
mais pas la même armée»*

*Les réformes de la politique de défense militaire suisse sont déterminées par des conflits de croyances entre des groupes irréconciliables*

# Enseignements (2)

Des réformes «*Swiss made*»

*Les transformations des politiques de défense militaire suisses découlent principalement de dynamiques domestiques*

- 1. Définitions**
- 2. Deux exemples – Deux enseignements**
- 3. Conclusion**

# Politiques de défense militaire

*Activités spécifiques que la Confédération entreprend (ou non) pour organiser, développer ou transformer la défense militaire ainsi que pour préparer et exercer l'usage de la force à des fins politiques*

Bühlmann (2023)



*Unil*

# Changement I : innovation continue



organiser,  
développer



*Unil*

UNIL | Université de Lausanne

Silberzahn (2023), Ashby (1956). Illustration: Wikipedia (2023)

# Changement II : rupture militaire



transformer



Silberzahn (2023), Ashby (1956).

*Unil*

UNIL | Université de Lausanne

# Changement III : rupture du système



*Unil*

UNIL | Université de Lausanne

Silberzahn (2023), Ashby (1956). Illustration: lightmyfire.com (2023)

# La doctrine militaire

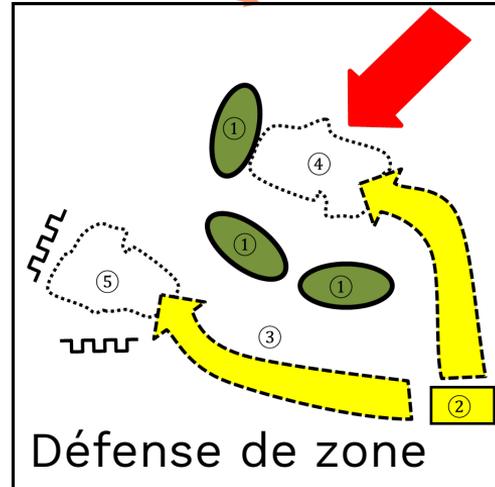
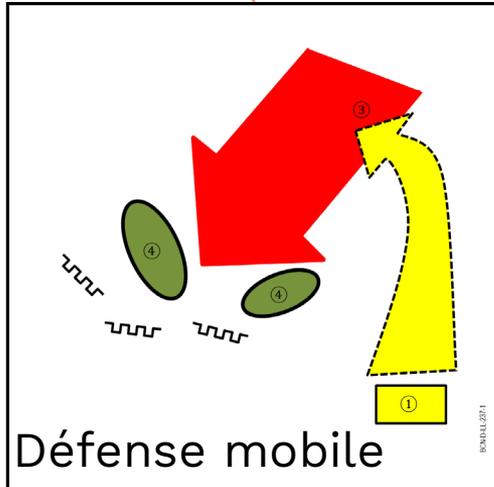


Défense du pays et de sa population

Prévention de la guerre et maintien de la paix

Promotion de la paix

Appui aux autorités civiles



OT 36

Service actif

OT 47

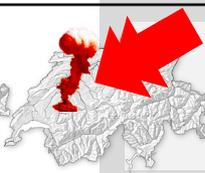
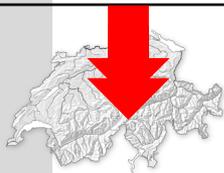
OT 51

OT 61

OT 61 / Conception 66

armée 95

Armée XXI - ES 08/11



OT 51

OT 61

Conception 66

Armée 95

Armée XXI  
ES 08/11

1931-1940

1941-1950

1951-1960

1961-1970

1971-1980

1981-1990

1991-2000

2001-2010

# Cadre des coalitions advocatives (ACF)

## Axiomes («thèses»)

- Sous-système
- Coalitions advocatives
- Système de croyances
- Acteurs
- Plus longue durée

## Dimensions théoriques

- Changement (2 / 2)
  - Coalitions (4 / 5)
  - Apprentissage (2 / 5)
- a. Suisse
  - b. Défense: “ACF-inspired”

Jenkins–Smith et al. (2017), Cairney (2014)



# Systeme de croyances militaires



## Systeme politique suisse

- Existence de l'armee
- Neutralite (juridique et politique)
- ...



## Sous-systeme de la politique de defense militaire

- ...
- Doctrine militaire-strategique
- Doctrine operative



## Instruments d'action

- Organisation
- Instruction
- Matériel
- ...



1. Définitions

**2. Deux exemples – Deux enseignements**

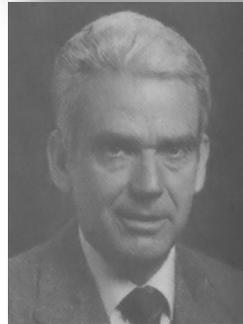
3. Conclusion

# L'exploitation habile – armée 95



**1984 - 1988**

Image d'illustration: Bühlmann (2016)



1<sup>er</sup> février 1989

Images: Bühlmann (2016)



25 mai 1989

Illustration:

Le Matin(1989)

90.061

**La politique de sécurité de la Suisse dans un monde en mutation**

**Rapport 90 du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse**

du 1<sup>er</sup> octobre 1990

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons ci-joint le rapport 90 sur la politique de sécurité et vous prions d'en prendre acte.

En outre, nous vous proposons de classer l'intervention parlementaire suivante:

1984 P 84.486 Politique de sécurité. Nouveau rapport.  
(N 5. 10. 84, du groupe radical-démocratique)

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

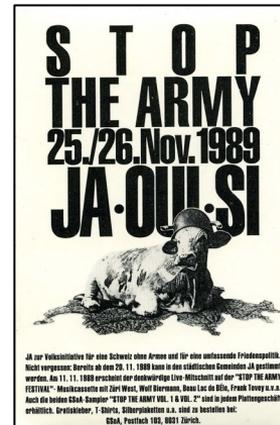
1<sup>er</sup> octobre 1990

Au nom du Conseil fédéral suisse:  
Le président de la Confédération, Koeller  
Le chancelier de la Confédération, Buser

33998

794

1990 - 556



Défense du pays et de sa population

Prévention de la guerre et maintien de la paix

Promotion de la paix

Appui aux autorités civiles

1<sup>er</sup> octobre 1990

Illustrations :

Conseil fédéral (1990)  
Wikipedia (2023)  
Sozialarchiv (2023)

# Discussion

1. Exploitation du changement du C DMF par la coalition marginalisée
2. Influence indirecte de l'initiative du GSsA et du changement géopolitique sur la réforme

# OT 61 – Coalitions

## *Coalition manœuvriste (DMF)*



## *Coalition advocative oppositionnelle*



# OT 61 – Croyances



## Croyances du noyau

- *Nécessité d'une armée*
- Croyances clausewitziennes



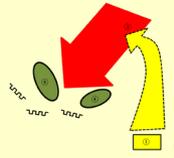
## Croyances du noyau

- *Nécessité d'une armée*
- Républicanisme



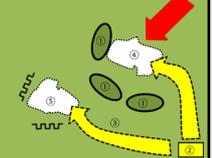
## Croyances propres

- Défense mobile



## Croyances propres

- Défense de zone



## Croyances secondaires

- Rôle principal des chars
- *Aviation: appui au sol*, interdiction, supériorité aérienne



## Croyances secondaires

- Rôle principal de l'infanterie
- *Aviation: appui au sol*



Niveau interpersonnel



Niveau interpersonnel

## MESSAGE

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale  
concernant la modification de l'organisation militaire

(Du 30 juin 1960)

Monsieur le Président et Messieurs,

L'adaptation de l'armée aux conditions de la guerre moderne oblige de réviser certains articles de la loi sur l'organisation militaire. Nous avons l'honneur de vous soumettre, avec le présent message, un projet de loi dans ce sens.

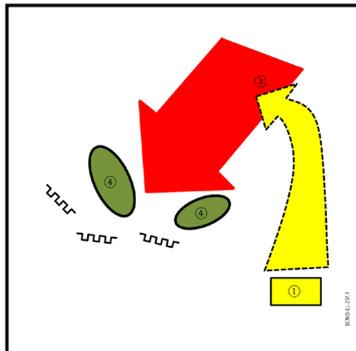
Dans notre message concernant l'organisation de l'armée (organisation des troupes), nous motivions en détail notre projet d'adaptation, ainsi que ses effets d'ordre financier. Par souci de simplification, nous nous permettons de vous y renvoyer et nous bornons à commenter ci-après les articles de l'organisation militaire sujets à révision.

## I. INTRODUCTION

La loi du 12 avril 1957 sur l'organisation militaire de la Confédération suisse a été modifiée, la dernière fois, le 3 octobre 1961, en relation avec l'organisation des troupes de 1961, approuvée le 26 avril de la même année par l'Assemblée fédérale.

Aujourd'hui, nous vous présentons le message concernant la modification de l'organisation militaire en même temps que celui qui traite de la nouvelle organisation des troupes, dans le dessein de faciliter ainsi l'examen des questions.

La réorganisation de l'armée reste dans les grandes lignes de la loi sur l'organisation militaire. La nouvelle organisation des troupes n'entraîne par conséquent aucune modification fondamentale de cette loi. Il suffit même d'y apporter quelques retouches pour l'adapter aux conditions nouvelles.



## Estimation 1956

700 chars

800 avions

## Phase I (1960)

300 chars

300 avions

21.6.1961

100 Mirage III S

## ARRÊTÉ FÉDÉRAL

concernant

l'acquisition d'avions de combat  
(Mirage III S), ainsi que de matériels pour  
les troupes d'aviation

(Du 21 juin 1961)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 25 avril 1961 (1),

arrête:

## Article premier

L'acquisition de 100 avions de combat de type «Mirage III S», y compris les accessoires, les pièces de rechange et les munitions, ainsi que de matériels pour les troupes d'aviation est approuvée.

Les crédits suivants sont ouverts à cet effet:	En millions de francs
1. 100 avions, complètement équipés, y compris l'électronique de bord . . . . .	514,9
2. Accessoires et pièces de rechange . . . . .	231,4
3. Munitions . . . . .	81,0
4. Autres acquisitions de matériels pour moderniser l'aviation et les troupes d'aviation . . . . .	43,1
<b>Total</b>	<b>871,0</b>

Le Conseil fédéral peut procéder, dans les limites du crédit global, à des déplacements de peu d'importance entre les crédits spéciaux énumérés au 2<sup>e</sup> alinéa.

## Art. 2

Le crédit annuel nécessaire sera inscrit au budget. Pour 1961, une somme de 90 millions de francs, comprise dans le crédit bloqué au budget

(1) FF 1961, I, 785.

# 30 juin 1960

Illustrations:

Conseil fédéral (1960)  
Bühlmann (2023)  
Conseil fédéral (1961)

# +356 Mio Fr.



## 24 avril 1964

Illustrations:

Archives fédérales suisses (1964)

*Texte de la motion Bringolf-Schaffhouse*

La demande de crédit pour l'acquisition de 100 avions du type Mirage IIIS et les motifs à l'appui par le Conseil fédéral pose le problème d'une révision de notre conception de l'aviation, de la défense contre avions et du rapport supportable entre l'arme aérienne (aviation et DCA) et les autres armes, ainsi que celui de notre préparation militaire.

Le Conseil fédéral est par conséquent invité à soumettre à un nouvel examen, la conception générale de la défense nationale en prenant en considération les effets qu'a eus jusqu'à présent la réforme de l'armée et le rapport entre cette réforme et la défense de l'espace aérien. Un rapport devra être adressé ensuite à l'Assemblée fédérale.

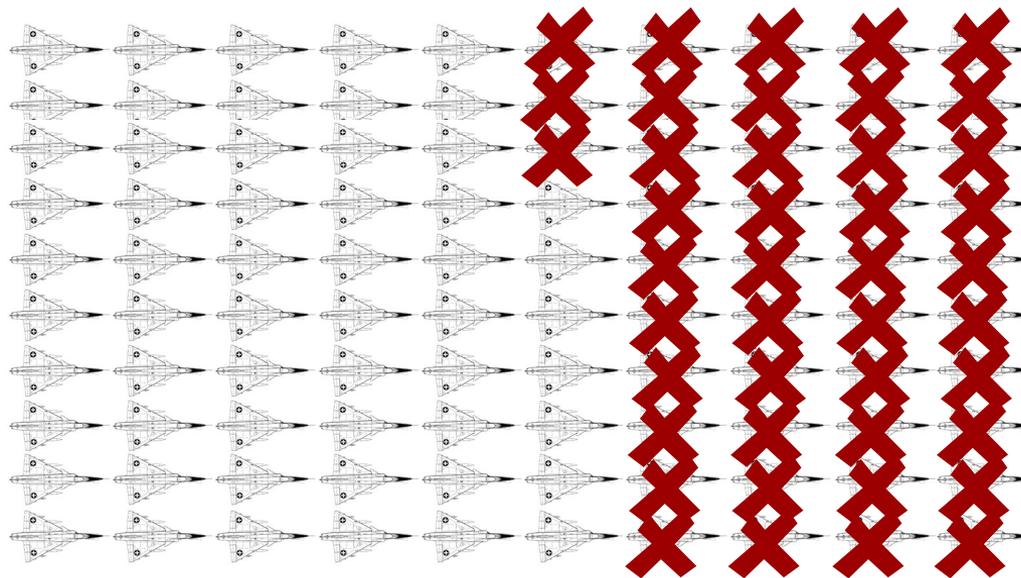
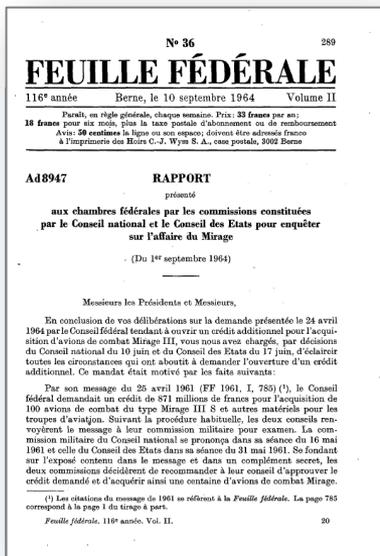
Mitunterzeichner – *Cosignataires*: Abegg, Auroi, Bachmann-Winterthur, Berger-Zürich, Berger-Olten, Bertholet, Borel, Brawand-Vevey, Brawand-Bern, Diethelm, Düby, Eggenberger, Gloor, Götsch, Haller, Herzog, Hubacher, König-Biel, Landolt, Leuenberger, Meyer Robert, Muheim, Sandoz, Schmid Arthur, Schmidt-Lenzburg, Stich, Tschäppät, Vetsch, Wagner, Weber-Zürich, Welter, Wüthrich, Wyss. (33)



2 juin 1964

Illustrations:

Archives fédérales suisses (1964),  
Wikipedia (2023)



1<sup>er</sup> septembre 1964

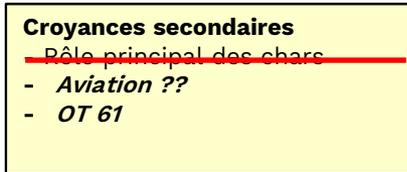
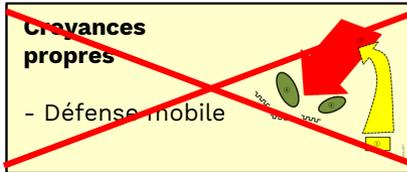
Illustrations:

Conseil fédéral (1966)  
Braun (2006)

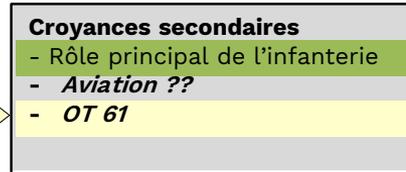
# La revanche du «général rebelle»



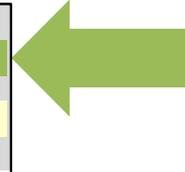
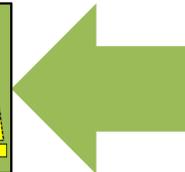
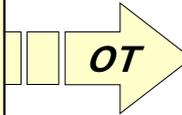
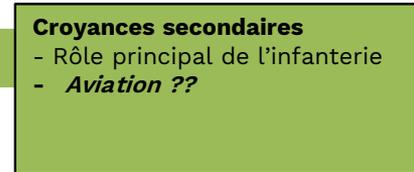
**Manceuvristes**



**Conception 66**



**Opposition**



1<sup>er</sup> janvier 1965

Illustration: d'après Margot (1964)  
Bühlmann (2023)

# Feuille Fédérale

Berne, le 16 juin 1966 118<sup>e</sup> année Volume I

N° 24

Parait, en règle générale, chaque semaine. Prix: 36 francs par an; 20 francs par six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement.

9478

## Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la conception de la défense nationale militaire

(Du 6 juin 1966)

Monsieur le Président et Messieurs,

Le 2 juin 1964, le conseiller national Bringolf (Schaffhouse) a présenté une motion, appuyée par 33 cosignataires, ayant la teneur suivante:

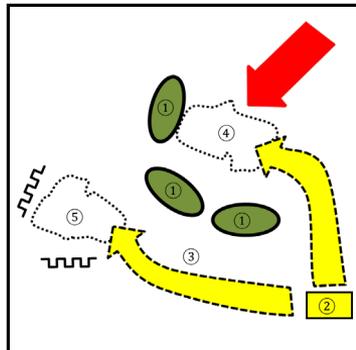
La demande de crédit pour l'acquisition de 100 avions du type Mirage III S et les motifs à l'appui par le Conseil fédéral pose le problème d'une révision de notre conception de l'aviation, de la défense contre avions et du rapport susceptible entre l'arme aérienne (aviation et DCA) et les autres armes, ainsi que celui de notre équipement militaire. Le Conseil fédéral est par conséquent invité à soumettre à un prochain examen la conception générale de la défense nationale en prenant en considération les effets qu'a eu jusqu'à présent la réforme de l'armée et le rapport entre cette réforme et la défense de l'espace aérien. Un rapport devra être adressé ensuite à l'Assemblée fédérale.

Cette motion a été adoptée par le Conseil national le 3 décembre 1964 et par le Conseil des Etats le 9 mars 1965.

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport demandé.

Dans le message du 20 juin 1960 concernant l'organisation de l'armée (organisation des troupes; FF 1960, II, 221), nous avons exposé notre conception de la défense nationale. Nos considérations s'articulaient — sous une forme générale il est vrai — à des problèmes d'ordre stratégique et opératif, ainsi qu'à aux principes relatifs à la structure de notre défense nationale. Les propositions qui aboutissent à l'organisation de l'armée actuelle reposaient sur ces bases.

Onze mois plus tard, une composante de notre défense nationale, la défense aérienne, a été traitée une nouvelle fois et de manière détaillée dans notre message du 25 avril 1961 concernant l'acquisition d'avions de combat (Mirage III S) ainsi que de matériel pour les troupes d'aviation (FF 1961, I, 785).



SCHWEIZERISCHE ARMEE

Geheim Nr. 152

51.2011 d

## Weisungen für die operative Führung 1966

6 juin 1966

Illustrations:

Conseil fédéral (1966)  
Basée sur US Army (1993)  
Braun (2006)

# Discussion

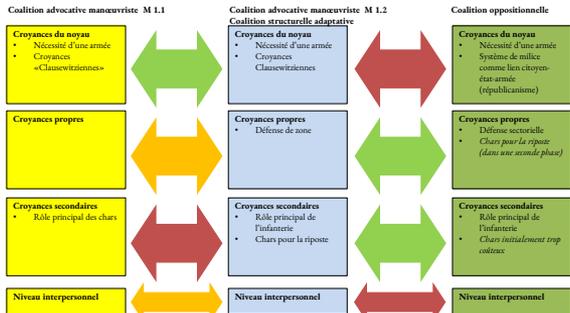
Le choc interne de *l’Affaire du Mirage*, exploité par la coalition marginalisée, devient un choc externe, qui conduit à l’imposition d’une réforme par le Parlement

# Enseignements (1)

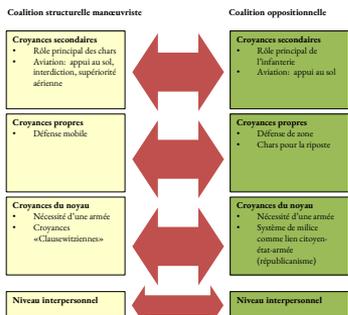
*«Pour l'armée,  
mais pas la même armée»*

*Les réformes de la politique de défense militaire suisses sont déterminées par des conflits de croyances entre des groupes irréconciliables*

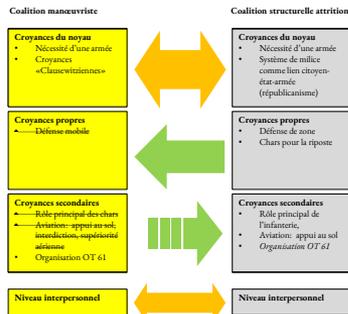
# OT 51



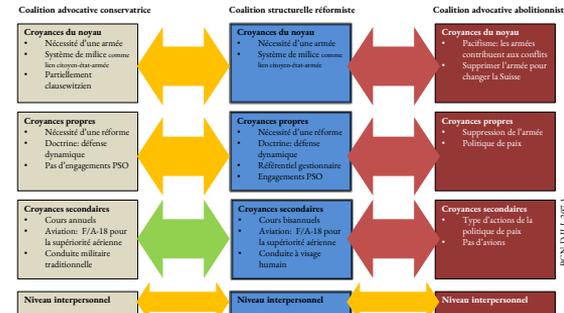
# OT 61



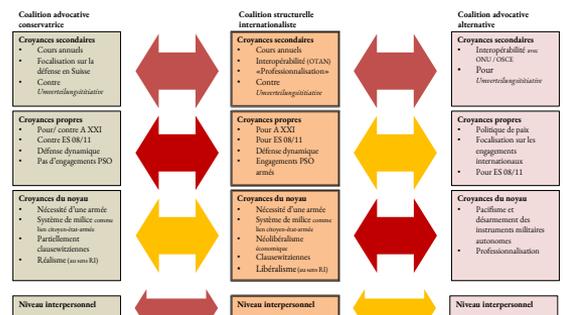
# Conception 66



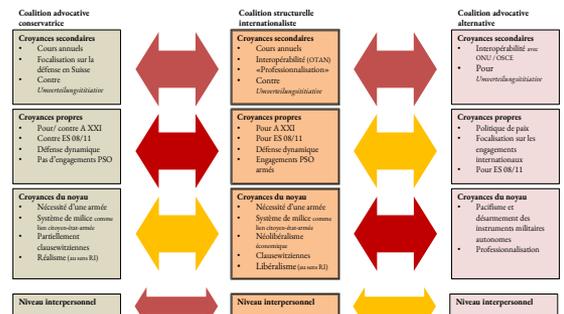
# Armée 95



# Armée XXI



# ES 08/11



# Enseignements (2)

Des réformes «*Swiss made*»

*Les transformations des politiques de défense militaire suisses découlent principalement de dynamiques domestiques*

OT 36

Service actif

OT 47

OT 51

OT 61

OT 61 / Conception 66

armée 95

Armée XXI - ES 08/11

OT 51

OT 61

Conception 66

Armée 95

Armée XXI  
ES 08/11

Choc externe géostratégique

Exploitation du changement de C DMF / DDPS

Changement imposé

Choc externe domestique  
Choc interne  
Arrangement négocié  
Apprentissage

1931-1940

1941-1950

1951-1960

1961-1970

1971-1980

1981-1990

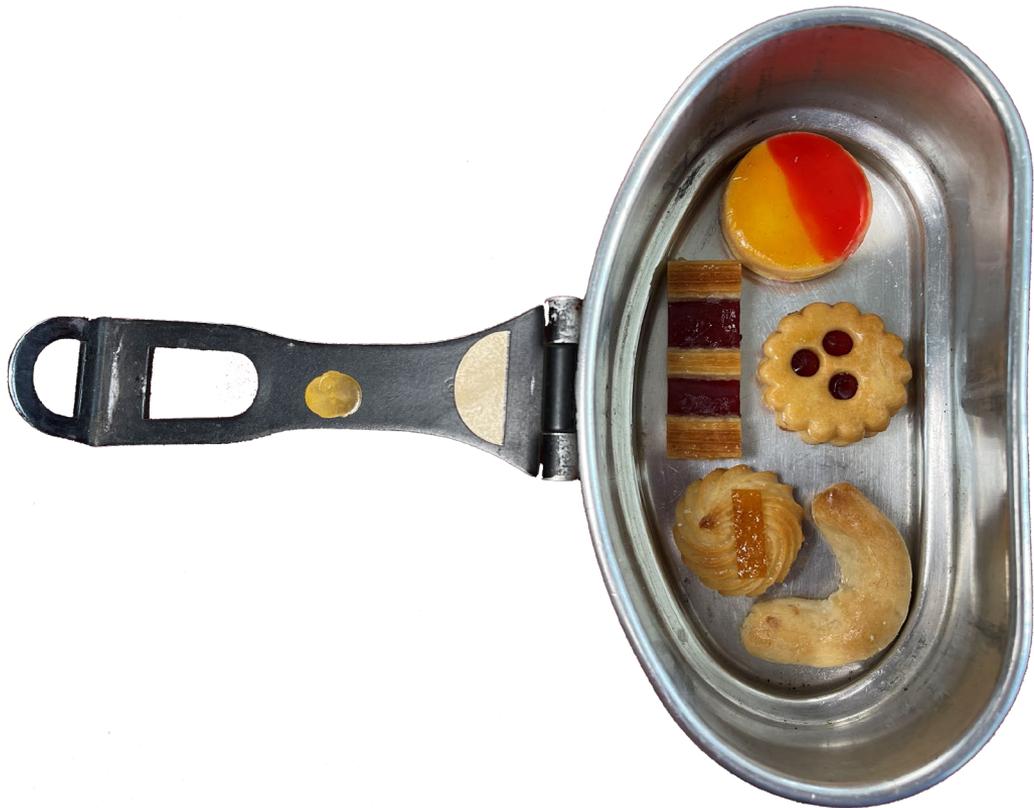
1991-2000

2001-2010

**1. Définitions**

**2. Deux exemples – Deux enseignements**

**3. Conclusions**



Unil

UNIL | Université de Lausanne

# Politique de défense militaire suisse

- Thématise un champ «stigmatisé»
- Analyse les réformes de l'après-guerre indépendamment des croyances des acteurs
- Stress-test de l'ACF avec 6 cas sur 60 ans



*Au sein même des partisans de  
l'armée, des groupes ...  
irréconciliables commencent à  
se former, entre lesquels il est  
difficile de trouver un consensus*

Kaspar Villiger (1991)

Illustration: DODIS (2023)

*Unil*

UNIL | Université de Lausanne

# Acteurs et transformations des politiques de défense militaire suisses (1948–2008) sous l’angle du cadre des coalitions advocatives

Christian Bühlmann

The logo for the University of Lausanne (Unil), featuring the word "Unil" in a blue, cursive script.

UNIL | Université de Lausanne